



ALTERVELO LIBRE-SERVICE, UN SERVICE PUBLIC UNIQUE À LA RÉUNION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CIVIS: PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



La CIVIS qui a été pionnière sur les offres de mobilité active avec « Altervélo longue durée », 1er service public de location de Vélos à Assistance Electrique, inaugure son nouveau service « Altervélo libre — service » le 12 août 2021.

A l'heure des engorgements routiers, il devient primordial pour les collectivités publiques de favoriser d'autres modes de déplacements dits doux (ou actifs), en particulier pour les trajets de courte distance. En ce sens, le vélo, et plus spécifiquement le vélo électrique, constitue une véritable alternative de mobilité à l'automobile.

Précurseur depuis 2019 en mobilité active à la Réunion avec son service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique, la CIVIS a décidé de franchir un nouveau cap en déployant une offre de location de vélos en libre-service.

En effet, forte de son succès (pour rappel, plus de 1000 vélos seront dédiés à la location longue durée d'ici fin 2021), la CIVIS change de braquet et entend démocratiser davantage la pratique cycliste et proposer pour cela un nouveau service ouvert à toutes et tous sans réservation préalable :

Altervélo Libre-Service

Avec la SEMITTEL son partenaire historique, la CIVIS, dès le 12 août 2021, met à disposition de ses administrés et des gens de passage, une cinquantaine (80 d'ici un mois) de Vélos à Assistance Electrique qui seront directement accessibles depuis les 10 stations (espaces de location dédiés) situées à St-Pierre et St-Louis.

A l'instar de ce qui existe dans les grandes villes en métropole (ex : Vélib à Paris), avec un smartphone, les clients pourront en parfaite autonomie, après avoir téléchargé l'application dédiée et souscrit un abonnement, déverrouiller un vélo, faire leur trajet et restituer ce vélo en station.

Ce nouveau service sera le premier du genre en Outre-Mer. Il s'inscrit dans l'engouement fort que connaissent les vélos la Réunion depuis l'arrivée de l'assistance électrique. Gageons qu'il fera des émules et que la mobilité de demain sera à 2 roues, donc doublement durable :

- Pour le territoire, car économe en espace ;
- Pour les utilisateurs, car active donc bonne pour la santé.



10 premières stations en phase expérimentale

10 premières stations seront déployées sur les communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis à proximité de lieux générateurs de déplacement et ce, afin d'offrir un maximum d'accessibilité aux utilisateurs :

SAINT-PIERRE

Bois d'Olives / Avenue Laurent Vergès Eglise Bon Pasteur (Ravine Blanche) Mairie de Terre Sainte Stade Casabona Pôle d'échanges Marché Couvert Stade de Terre Sainte Le port

SAINT-LOUIS

Roche Maigres Mairie de la Rivière Pôle d'échanges

La sécurité pour tous

De 8h à 16h, les équipes de la SEMITTEL proposeront aux clients un service d'assistance pour répondre à leurs interrogations et leur proposer des solutions adaptées.

Il est rappelé aux futurs utilisateurs les règles d'usage, à savoir :

_	Vérifier l'état général du vélo (pression des pneus, freins, fonctionnement de
	l'éclairage, présence du système d'avertissement sonore) avant de prendre le
	route;
_	Respecter le code de la route ;
_	Porter un casque (recommandé) ;
_	Porter un gilet rétroréfléchissant (recommandé, indispensable la nuit ou
	hors agglomération) ;
_	Ne transporter aucun passager ;
_	Ne pas dépasser 2 kg de charge si transport d'un élément à l'avant ;
_	Adapter sa conduite aux conditions climatiques (anticipation freinage,
	adaptation vitesse);
_	Eviter le port de vêtements larges qui pourraient se coincer dans les roues ;
_	Eviter tout écart ou dérapage.





Des tarifs attractifs

La structure tarifaire du service encourage les locations de courte durée pour aider à maximiser le nombre de trajets effectués par vélo et par jour ainsi que le nombre d'utilisateurs.

Le tarif est fonction du temps d'utilisation.

Le client devra s'acquitter d'un droit d'accès et du montant correspondant à la durée d'utilisation du vélo (du déverrouillage au retour en station).

Droit D'accès:

Formule 1 jour : 3 €
Formule 7 jours : 11 €
Formule 1 mois : 15 €
Formule 1 an : 30 €

Droit d'Usage (utilisation du vélo) :

- Gratuit de ⊙ à 15 min
- 1,5 € de 15 min à 1 h
- **2€** de 1h à 24 h par tranche de 30 min



Contacts presse

CIVIS:

communication@civis.re ©692 881 65©

SEMITTEL:

CHICHERY Mathieu - Directeur Général Délégué

0692 855 753

ROGER Gaëlle — Directrice Client ©692 911 949 gaelle.roger@semittel.re

BALENCOURT Amélie — Responsable Service Mobilités Nouvelles 0692 051 677 amelie.balencourt@semittel.re

CIVIS: PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

